

Projet de loi n°22

**Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et
modifiant d'autres dispositions législatives**

AMENDEMENT

ARTICLE 71.5

Insérer, après l'article 71.4 du projet de loi, ce qui suit :

« LOI LIMITANT LE DROIT D'ÉVICTION DES LOCATEURS ET RENFORÇANT LA
PROTECTION DES LOCATAIRES AÎNÉS

71.5. L'article 1 de cette loi est modifié par le remplacement du mot « juin » par
« juillet ». »

rejeté R